

PROJET DE LICENCIEMENT D'UN DÉLÉGUÉ SYNDICAL

Solidarité sans faille à Dominique HEQUIN !

« Je souhaite informer le Conseil d'un événement grave et jusqu'alors unique dans le Groupe Caisse d'épargne, puisqu'il s'agit d'une procédure de licenciement à l'encontre d'un délégué syndical, consécutivement au mouvement social de début janvier.

Outre la totale disproportion entre les faits reprochés (bris de glace) et la sanction envisagée, il y a là comme une volonté de faire peur à toute personne susceptible de manifester son opposition aux directives du chef de réseau. (...) Ces faits, sous réserve qu'ils soient avérés, seraient tout au plus passibles d'une 'peine avec sursis'. L'éventuel licenciement à 51 ans de Dominique HEQUIN, Délégué Syndical Central CFDT à la C.E. Pas de Calais, qui a la réputation d'être un homme de conviction, respectueux des hommes, des lois et des usages en matière d'activité syndicale, serait une sanction suprême en matière sociale. Notre Groupe et ses représentants ne peuvent agir de la sorte, c'est contraire à notre éthique, à notre culture, à notre histoire. C'est pourquoi je demande à chacun d'entre vous d'influer pour que cette mesure soit rapportée (...) »

Il s'agit là de quelques extraits de la déclaration que Jean-Jacques Dormois, mandaté par le Syndicat Unifié et représentant le personnel au Conseil de surveillance de la Caisse nationale, a fait en séance devant les dirigeants du Groupe y siégeant.

La Caisse d'épargne du Pas de Calais continue la procédure

Bien que le Comité d'entreprise réuni le 1^{er} février ait refusé à l'unanimité des élus la demande de licenciement de Dominique, le directoire du Pas de Calais a saisi le Conseil de discipline national (CDN) et l'inspection du travail. Cette dernière ne rendra sa décision qu'après celle du Conseil de discipline national qui se réunira le 5 mars.

Le dossier monté par la Caisse nationale et le directoire local est vide. Nous espérons donc que l'inspectrice du travail se rendra à l'évidence en refusant le licenciement de notre collègue, qui pourrait alors retrouver son emploi au sein de son entreprise et la totalité de son salaire.

- Ce serait une excellente occasion donnée au directoire du Pas de Calais de mettre un terme à ses errements en abandonnant la procédure de licenciement.
- Ce serait également pour la Caisse nationale l'ultime chance de ne pas embraser des relations sociales trop longuement dégradées.

La situation est explosive et c'est pourquoi, la Caisse nationale comme le directoire du Pas de Calais, ne doivent pas commettre l'irréparable.

La raison peut encore l'emporter sur les passions !

C'est dans cet état d'esprit que nous enverrons une délégation de militants nationaux soutenir symboliquement notre collègue lors du CDN du 5 mars 2002.

Le secrétariat national

Gilles Arnould, Bernard Charrier, Patrick Galpin, Serge Huber, Bettina Larry